



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle
Environnement et Dynamique des Sociétés



N° 014
Juin
2026



Presse Universitaire
Niamey



ISSN



1859 - 5146

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

LERTESS - AD

Revue scientifique thématique semestrielle

Environnement et **D**ynamique des **S**ociétés







FACTEUR D'IMPACT (SJIFactor.com)		INDEXATION EDS	
2024	4,9	 https://sjifactor.com/passport.php?id=23616	
2023	4,866		
2022	4,497	 https://universiteabdoumoumounideniamey.academia.edu/EnvironnementetDynamiquedesSoci%C3%A9t%C3%A9sEDS	
2021	4,09	 <small>INTERNATIONAL STANDARD SERIAL NUMBER NIGER</small> https://portal.issn.org/resource/ISSN/1859-5146	
2020	3,752	 <small>Connecter la recherche et les chercheurs</small> https://orcid.org/0009-0006-0118-2004	

Photo de couverture : Vue de la cuvette oasienne d'Issoufory, située dans le département de Goudoumaria, région de Diffa au Niger M. WAZIRI M. Zaneidou, 2026

MAQUETTE & PAO: Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTESS/AD, UAM - Niamey

N° 014

ISSN



1859-5146

JUIN 2026

Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
- [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
 - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
 - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
- [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : revueeds@gmail.com.
- [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
- [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
- [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.

Exemples :

- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciaires à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
 - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
 - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre ; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse ; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
 - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In : *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors-Série, pp.49-61.
 - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
 - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
 - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
 - [11]. Les tableaux : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***Revue scientifique thématique semestrielle****Environnement et Dynamique des Sociétés****DIRECTEURS DE PUBLICATION****Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima**Directeur Adjoint de publication** : Pr WAZIRI MATO Maman**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaraïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire), LARE Lallé Yendoukoa, Université de Lomé (Togo), KADOUZA Padabô, Université de Kara (Togo).

COMITE DE REDACTION**Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman**Rédacteur en chef Adjoint** : Pr DAMBO Lawali

Membres : Pr BODE Sambo, Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou (MC), Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha (MC)

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

ADRESSE :*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI****BP: 418 Niamey - NIGER.****Email:** revueeds@gmail.com **Site :** www.revue-eds.com

© Copyright : Revue EDS, 2026

COMITE DE LECTURE

- ✿ Pr. ABDO LAOUALI SERKI Mounkaïla, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Boureïma, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Oumarou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BODE Sambo, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. DAMBO Lawali, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaïbou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ Pr. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ Pr. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. DJANGRANG Man-Na, Université de Moundou (Tchad)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KIARI FOUGOU Hadiza, Université de Diffa (Niger)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. TANKARI Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

L'IMPACT DU RETRAIT DES PAYS DE L'AES (BURKINA FASO, MALI, NIGER) DE LA CEDEAO SUR LEURS INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS	9
Lassana TOURE^{1*}, Abdoul Karim DIAMOUTENE¹, Mahamadou Bassirou TANGARA¹ et Mickaël CLEVENOT²	
PROMOUVOIR LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES LOCALES PAR LES ACTIONS CLIMATIQUES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROGRAMME JASS DANS LES REGIONS DE TAHOUA ET MARADI AU NIGER	26
MAMAN Issoufou^{1*}, IBRAHIM Habibou¹, AFANE Abdoukader¹, MAMADOU KONE Mahaman Moustapha¹, YAMBA Boubacar² et ISSOUFOU DJIGO Ibrahim³	
L'EGYPTE PHARAONIQUE : LE DON DU NIL.....	43
OLAME HOUMINA Patrice¹	
IDENTIFICATION, SOURCES ET DYNAMIQUES DES INNOVATIONS AGROÉCOLOGIQUES DANS LA FILIÈRE MARAÎCHÈRE AU SUD BÉNIN	61
ADJE E Funmilayo^{1*}, MAGNON Y. Z. Zountchégbé², EFIO Sylvain³ et TOSSOU C. Rigobert⁴	
RESILIENCE COMMUNAUTAIRE FACE A LA MALNUTRITION DANS LA COMMUNE DE TORI-BOSSITO AU BENIN : RECITS DE MENAGES AYANT RENVERSE LA SITUATION CHEZ LEURS ENFANTS.....	75
HOUNSI Augustin^{1*}, HINNOU Patrick², NASSI Karl Martial³, Roch L. MONGBO⁴ et ADJILE O. Alida⁴	
INNOVATIONS LOCALES ET COHESION SOCIALE : STRATEGIES COMMUNAUTAIRES DE PREVENTION DES CONFLITS ET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A BARIENOU (NORD-BENIN)	90
HOUNDEOKOU Sèkannou Gérard^{1*}, VODOUNNON TOTIN K. Marius² et MELIHO Pierre Codjo³	
ARBRE SACRE « JAG SIR », PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN PAYS TOUPOURI DANS LE MONT-ILLI AU SUD-OUEST DU TCHAD	106
BAYANG Sirbélé¹	
DU RENOUEAU EXISTENTIALISTE A L'HERITAGE SARTRIEN DE LA PSYCHANALYSE EXISTENTIELLE.....	118
SALIFOU HAMANI Abdoul-Aziz^{1*} et SOULEYMAN Mahaman²	
ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DES COMMUNES DU SUD BÉNIN-TOGO	138
Cokou Romain AHLINVI^{1*}, Expedit Wilfrid VISSIN², Jean-François FAÛ³ et Jacques AGUIADAHO⁴	
GESTION DES POINTS D'EAU DANS LE QUARTIER KALLEY PLATEAU DE NIAMEY, NIGER.....	154
SOULEY BOUBACAR Adamou¹, BOUBACAR AKALI Haoua^{2*} et MOTCHO Kokou Henri³	

STRATEGIES D'ADAPTATION DES EXPLOITANTS MARAICHERS DE LA COMMUNE DE SEYNA DANS LA REGION DE GAO FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE .170
Mahamadou CISSE^{1*}, Bakary DAGNO¹ et Vembé Blaise KONE²

VARIABILITE TEMPORELLE DES CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES DES EFFLUENTS DE RAFFINERIE PETROLIERE : IMPLICATIONS POUR UN TRAITEMENT EN AVAL188
Ismaël Ousseini Nafiou^{1*} et Mahamadou Mounir Zakari¹

ACCES DES REFUGIES AUX TERRES AGRICOLES DANS UN CONTEXTE DE CRISE FONCIERE : CAS DU DEPARTEMENT DE GUIDAN ROUMDJI DANS LA REGION DE MARADI199
MAHAMAN SALIFOU Moussa^{1*} et HAROUNA Mounkaila ²

IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DE L'ETAT D'URGENCE A TORODI, DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIERES216
SOUMAILA Hama¹, ALZOUMA POUTCHA Issoufou² et DAOUDA BANA Askandara^{3*}

STRATEGIES ENDOGENES DE PROTECTION DU FONCIER MARAICHER DANS L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (NIGER)227
IDRISSA BONDABA Tayabou^{1*}, MOUMOUNI MAHAMANE SANI Moumouni¹ et MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou²

ANALYSE DES CONFLITS LIES A LA LIBERATION DES CHAMPS DES CULTURES PLUVIALES AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER)241
HAROU ABOU Idrissa^{1*}, ALI Salé ² et MAMAN SANI Amadou³

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET EVOLUTION VILLAGEOISE DANS LE CERCLE DE GOUNDAM : CROISSANCE NUMERIQUE ET MUTATIONS DE LA TAILLE DES VILLAGES DEPUIS L'INDEPENDANCE255
Mahamadou ABOCAR^{1*}, Mahamadou Faradji MAIGA², Mahamane ALBOUKADER ³ et Boubacar Ousmane TOURE⁴

DYNAMIQUE D'OCCUPATION ET ENJEUX DE SECURISATION FONCIERE EN ZONE PASTORALE AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER)269
HAROU ABOU Idrissa^{1*}, ALI Salé², ABDOU SANI Mountaka³ et MAMAN SANI Amadou⁴

DIRE LA GUERRE : L'APPREHENSION DU CONCEPT IDENTITÉ RECONSTRUCTIVE CHEZ LES ÉCRIVAINS TCHADIENS281
Parfait NADJIBEYE¹

CONTRIBUTION DES CULTURES IRRIGUEES DANS LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES MENAGES AGRICOLES DE L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY V293
OUSSEINI ISSA Abdou^{1*}, ADO MIKO Mahamadou Makana² et WAZIRI MATO Maman³

GOVERNANCE URBAINE ET HUMANITES DANS L'AMENAGEMENT D'UNE VILLE MOYENNE IVOIRIENNE : LE CAS DE TIEBISSOU AU CENTRE DE LA COTE D'IVOIRE306
N'Dri Ernest KOUADIO^{1*}, Sientienwin SEKONGO² et Teré GOGBE³

EVOLUTION DU LAC TCHAD DE 2015 A 2025 : QUELLE IMPACT SUR LA PECHE DANS LA PARTIE NIGERIENNE	323
ELH KAKA ADAM Eih Ligari ¹ et KIARI FOUYOU Hadiza^{2*}	
PERCEPTION DES AGROPASTEURS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SAHEL : LE RECOURS AUX SAVOIRS ENDOGENES POUR UNE RESILIENCE ACCRUE DES COMMUNAUTES DANS LA ZONE DE KONNI AU NIGER	338
ABDOULAYE NOUHOU Mahamadou^{1*}, MOUSSA Mahamadou Sani² et WAZIRI MATO Maman¹	
AGE AU MARIAGE ET PROLONGEMENT DU CELIBAT CHEZ LES ETUDIANT.E.S DE L'UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI.....	353
ABDOURAHAMANE NAJOU M Alhassane¹	
VIE ET ONTOLOGIE DU VIVANT : LE DEBAT ENTRE E. KANT ET H. JONAS	367
Romuald T. AMOUSSOUGA^{1*} et Alain Corneille TOWOU²	
CONSOMMATION DE LA VIANDE DE BROUSSE PAR LES POPULATIONS DES MONTS ALEDJO AU NORD-TOGO.....	385
DJERI Idrissou^{1*} et NOBIME Georges²	
VULNÉRABILITÉ ET ADAPTATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE 2ÈME PÔLE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (PDA2) AU NORD DU BÉNIN.....	397
Guy Cossi WOKOU¹	
IMPACTS DE LA VARIABILITE CLIMATIQUE SUR LES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES DU DEPARTEMENT DE GOURE (REGION DE ZINDER, NIGER).....	412
IBRAHIM SOULEY Malam Zanaidou^{1*}, WAZIRI MATO Maman², HASSANE YAOU Tahirou³, HAMADOU YOUNOUSSA Bachirou³ et GARBA Zibo³	
APHRIKÊ OU AFAGHÊ ? POUR UNE HYPOTHÈSE DE RELECTURE ÉTYMOLOGIQUE DES NOMS DE L'AFRIQUE À PARTIR DE LA LANGUE HO	433
Wanilo Guillaume GANHIDE¹	
VULNERABILITE DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICILES DES PLAINES DE KORIOUME, HAMADIA ET DAYE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LA COMMUNE URBAINE DE TOMBOUCTOU (MALI).....	454
Mahamane ALBOUKADER^{1*}, Seydou MARIKO² et Mahamadou ABOCAR³	
LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU BENIN : CAS DU FINANCEMENT DE L'ADAPTATION ET DE L'ATTENUATION	468
Alfred Bothé Kpadé DOSSA¹	

ACCES DES REFUGIES AUX TERRES AGRICOLES DANS UN CONTEXTE DE CRISE FONCIERE : CAS DU DEPARTEMENT DE GUIDAN ROUMDJI DANS LA REGION DE MARADI

MAHAMAN SALIFOU Moussa^{1*} et HAROUNA Mounkaila²

1. Doctorant au Département de Géographie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger
2. Professeur Titulaire à l'Ecole Normale Supérieure ENS de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger
*Correspondant courriel : moussas419@gmail.com

Résumé

Le choc sécuritaire qui sévit au Nord-Ouest du Nigeria entraîne des mouvements incessants de population vers la région de Maradi au Niger depuis mai 2019. Pour subvenir à leurs besoins alimentaires, certains de ces réfugiés s'adonnent à l'agriculture, alors qu'entre 5 et 30 % des ménages de certains villages de la région de Maradi sont sans terre (SPR Code Rural Maradi, 2016 p 8). Pour comprendre les dynamiques foncières induites par l'accueil des réfugiés, des enquêtes ont été conduites auprès de 381 ménages (283 réfugiés et 98 autochtones) répartis dans trois villages du département de Guidan Roundji (Garin Kaka, Chadakori et Dan Dajin Makao). Des entretiens ont également eu lieu avec les autorités coutumières, administratives et techniques. Les résultats obtenus montrent que 69,61 % des réfugiés enquêtés ont accès à la terre, principalement par la location (65,15 %), le prêt (15,48 %) et le gage (12,77 %). Les montants des transactions foncières connaissent également une hausse progressive depuis 2019, limitant ainsi l'accès aux réfugiés. La coexistence entre hôtes et réfugiés reste globalement pacifique grâce à l'action des autorités coutumières et des ONG humanitaires, mais des tensions latentes liées aux dégâts champêtres subsistent. Cet article met donc en lumière la dynamique foncière actuelle dans le département de Guidan Roundji dans un contexte d'accueil des réfugiés et de raréfaction de terres.

Mots-clés : réfugiés, accès à la terre, foncier, cohabitation, conflits agraires, Guidan Roundji, Maradi Niger

REFUGEE ACCESS TO AGRICULTURAL LAND IN A CONTEXT OF LAND CRISIS: THE CASE OF GUIDAN ROUMDJI DEPARTMENT IN THE MARADI REGION

Abstract

The security crisis in Northwest Nigeria has led to continuous population movements toward the Maradi region of Niger since May 2019. To meet their food needs, some of these refugees have turned to agriculture, while between 5 and 30% of households in

some villages in the Maradi region are landless (SPR Rural Code Maradi, 2016, p. 8). To understand the land dynamics resulting from the influx of refugees, surveys were conducted with 381 households (283 refugees and 98 local residents) spread across three villages in the Guidan Roudji department (Garin Kaka, Chadakori, and Dan Dajin Makao). Interviews were also conducted with traditional, administrative, and technical authorities. The results show that 69.61% of the refugees surveyed have access to land, primarily through rental (65.15%), loans (15.48%), and mortgages (12.77%). Land transaction amounts have also been steadily increasing since 2019, thus limiting access for refugees. Coexistence between host communities and refugees remains generally peaceful thanks to the actions of traditional authorities and humanitarian NGOs, but underlying tensions related to agricultural damage persist. This article therefore highlights the current land dynamics in the Guidan Roudji department within the context of refugee reception and land scarcity.

Keywords: refugees, access to land, land tenure, coexistence, agrarian conflicts, Guidan Roudji, Maradi, Niger

Introduction

Située au centre-sud du Niger, la région de Maradi est confrontée depuis mai 2019 à un important afflux de réfugiés en provenance des Etats fédérés du Nord-Ouest du Nigeria affectés par une crise sécuritaire. Au 31 octobre 2025, 86 242 réfugiés ont été enregistrés dans la région de Maradi, dont 60 173 (70,59%) dans le département de Guidan Roudji (HCR, 2025a, p 1). Ces personnes en situation de déplacement forcé viennent s'ajouter aux populations autochtones, accroissant ainsi la densité humaine dans les zones d'accueil et, par ricochet, la pression sur les ressources foncières. Avec cet afflux de réfugiés dans le département de Guidan Roudji, la densité humaine est passée de 173 habitants au km² à 193 habitants au km², augmentant ainsi le besoin en terres pour les habitations et les cultures. Or, ledit département a un niveau moyen de taux d'occupation de terres de 56,43% selon les résultats du recensement général de l'agriculture de 2009-2010, soit plus du double du taux référentiel maximum de saturation foncière qui est de 25% (SPR Code Rural Maradi, non daté, p2). Cette pression foncière structurelle a favorisé l'émergence de paysans sans terre, phénomène largement documenté par plusieurs recherches réalisées dans la région de Maradi, notamment par Raynaut, C (1980), Yamba, B (2001), Sitou L (2011), le Secrétariat Permanent Regional du Code Rural (2016), et le Schéma d'Aménagement Foncier SAF Maradi (2020). A titre illustratif, « entre 5 et 30 % des ménages de certains villages de la région sont sans terre. » SPR Code Rural Maradi, 2016, p 8).

Constitués majoritairement d'agriculteurs, les réfugiés nigériens installés s'adonnent à la pratique de l'agriculture. Cette situation impacte la disponibilité foncière et la cohabitation entre réfugiés et communautés hôtes dans les villages d'accueil. La

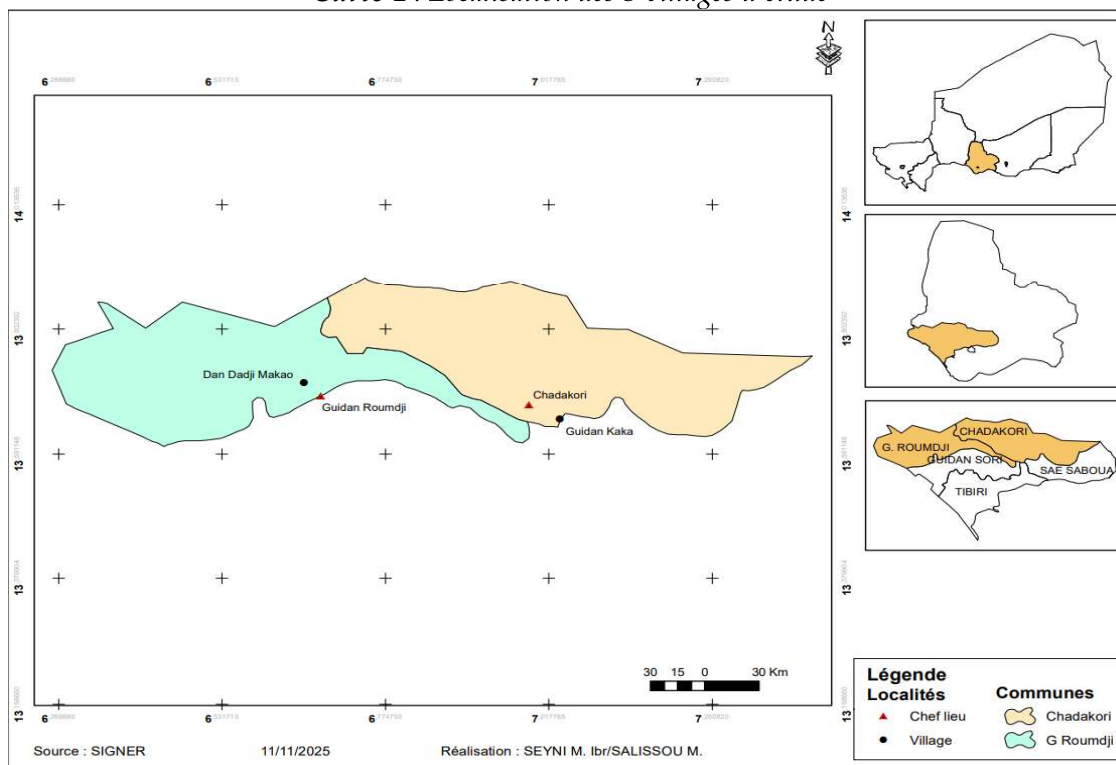
revue de littérature révèle que les interactions entre mobilité forcée, pression foncière et dynamique sociale dans les zones d'accueils des réfugiés sont insuffisamment étudiées au Niger, malgré l'abondance de la documentation sur les questions foncières. Cet article a donc pour objectif de contribuer à la compréhension de cette problématique en répondant à la question : Comment les réfugiés accèdent-ils à la terre pour pratiquer l'agriculture dans les villages d'accueils du département de Guidan Roumdji, alors que bon nombre de ménages autochtones en sont dépourvus ? Il s'agit d'identifier et d'analyser les différents modes d'accès à la terre des réfugiés, les types de conflits fonciers entre réfugiés et populations hôtes, et les mécanismes de résolution de ces conflits.

L'article est subdivisé en trois (3) sections, notamment la présentation de la zone d'étude, la méthodologie de recherche, et enfin l'interprétation des résultats issus des données collectées ainsi que des analyses comparatives sur la problématique de l'accès au foncier des réfugiés dans d'autres zones d'accueil, tant au Niger que dans d'autres pays.

1. Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude se trouve dans le département de Guidan Roumdji au sud de la région de Maradi. Ledit département est limité à l'est par celui de Madarounfa, à l'ouest par celui de Madaoua (Région de Tahoua), au nord par celui de Dakoro, et au sud par la République Fédérale du Nigeria (Etats fédérés de Katsina, Sokoto et Zamfara). Il couvre une superficie de 4 929 (11,8 % de la superficie de la région) pour une population estimée à 808 094 habitants en 2024 (15,4 % de la population régionale) (INS, 2024, p2). Sur la base de ces chiffres, la densité humaine moyenne du département de Guidan Roumdji est de 173 habitants/km², ce qui est supérieure à celle de la région de Maradi qui est de 126 hbts/km² (INS Maradi, 2024, p1). Les femmes sont légèrement majoritaires avec 51,8 % de la population. Les ethnies rencontrées dans le département sont principalement les haoussas, les peuhls et les touaregs (INS, 2016, p4).

Le département de Guidan Roumdji compte 395 villages administratifs répartis dans 5 communes, dont 2 urbaines (Guidan Roumdji et Tibiri) et 3 rurales (Sae Saboua, Guidan Sori et Chadakori). Les 3 sites de recherche sont localisés dans les communes de Guidan Roumdji (Dan Dajin Makao) et Chadakori (Garin Kaka et Chadakori village) (voir carte ci-dessous).

Carte 1 : Localisation des 3 villages d'étude

2. MÉTHODOLOGIE

L'approche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude repose essentiellement sur une revue bibliographique et une enquête de terrain réalisée entre juillet et août 2025 dans les 3 villages d'accueils des réfugiés cités ci-haut.

La bibliographie s'est axée sur les rapports d'activités et d'évaluation des organismes humanitaires (Agences des Nations Unies et ONG), des études de cas réalisés dans d'autres pays africains et, les registres d'enregistrement des actes fonciers disponibles au niveau des différentes commissions foncières (village, commune et département).

Les enquêtes ont été menées auprès des communautés de trois villages d'accueils (Garin Kaka, Chadakori et Dan Dajin Makao) choisis sur la base de trois principaux critères : la présence significative de réfugiés, l'accessibilité et la sécurité des villages. Ces sites ont également l'avantage d'être « des villages d'opportunités », autrement dit, des sites d'expérimentation d'une nouvelle approche hors camp du HCR au Niger.

Le ciblage des ménages enquêtés est basé sur la méthode d'échantillonnage stratifié (réfugiés/hôtes) dans chacun des villages. Pour chaque strate, le principe de tiers a été appliqué, ce qui a permis d'interroger au total 381 chefs de ménage, dont 283 ménages réfugiés (30% des réfugiés présents sur les 3 sites) et 98 ménages hôtes (30% des autochtones).

Lors des enquêtes, un questionnaire a été administré pour recueillir des informations sur l'accès à la terre, les superficies cultivées, les types de cultures, ainsi que les

conflits fonciers et leurs mécanismes de résolution. Le Tableau 1 présente la répartition des ménages enquêtés selon les villages.

Communes	Villages	Ménages autochtones	Ménages réfugiés	Total
Chadakori	Garin Kaka	29	89	118
Chadakori	Chadakori	31	140	171
Guidan Roundji	Dan Dajin Makao	38	54	92
Total		98	283	381

Tableau 1 : Répartition des ménages enquêtés par village

Pour recueillir des informations complémentaires liées au foncier, des entretiens semi-directifs ont également été conduits auprès d'autres acteurs clés, notamment les autorités administratives départementales et communales, les chefs traditionnels, les responsables des services techniques impliqués dans la gestion des questions foncières, les partenaires humanitaires et des personnes ressources.

Les données quantitatives et qualitatives récoltées sur le terrain ont été saisies sur Microsoft Excel et analysées à l'aide des tableaux croisés dynamiques et l'utilitaire d'analyse du même logiciel pour générer des statistiques descriptives. Ces données statistiques ont servi à la conception des graphiques et l'analyse en profondeur des questions foncières. La cartographie de la zone d'étude a été réalisée grâce au logiciel ARCGIS 10 à partir de la base de données géolocalisées du Répertoire National des Localités de 2013 (RENALOC 2013).

3. Résultats

3.1. Caractéristiques socio-économiques des ménages enquêtés

Les réfugiés enquêtés sont originaires des États nigériens de Sokoto (75,26 %), de Zamfara (18 %) et de Katsina (6,64 %). Leur âge varie de 26 à 97 ans, avec une moyenne de 50 ans, et une prédominance masculine (57,95 %). La taille moyenne des ménages réfugiés est de 9 personnes contre 11 pour les ménages autochtones.

L'analyse de données sur la durée de présence dans les villages d'accueil montre que 53 % des ménages enquêtés se sont installés sur les sites depuis six ans et 4,59 % depuis un an.

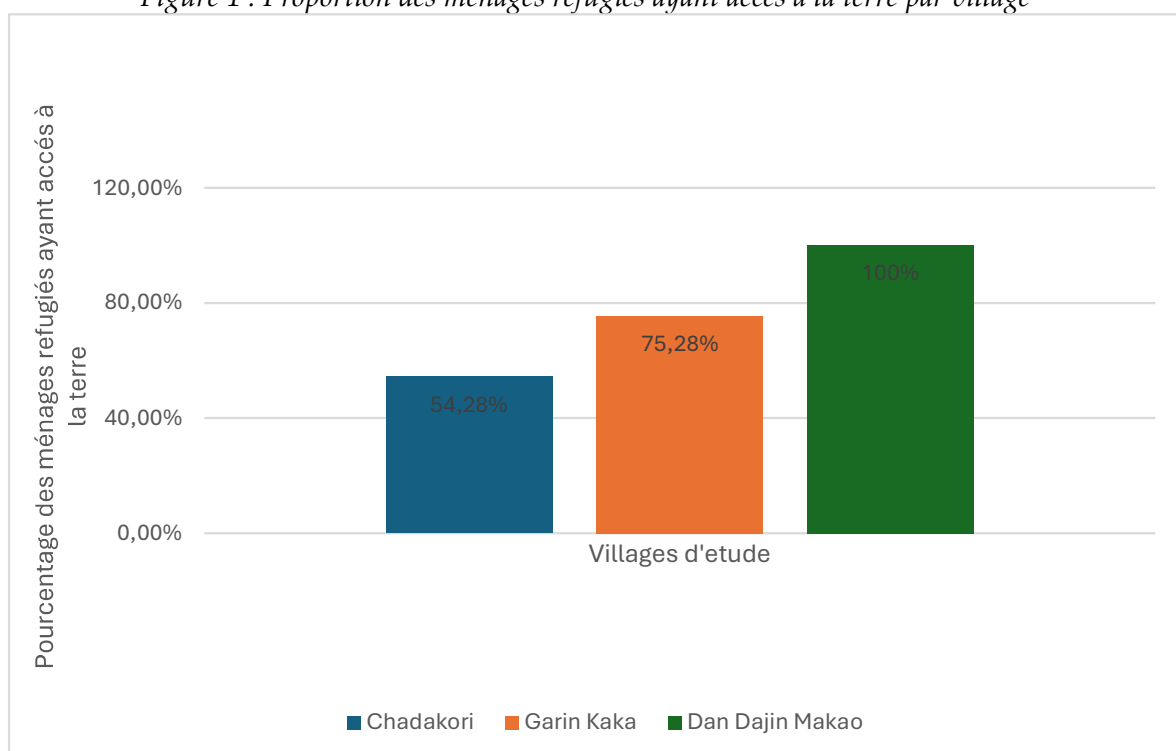
Les activités économiques pratiquées par les réfugiés sont l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, le travail journalier et la mendicité. Tous les ménages réfugiés de Dan Dajin Makao déclarent pratiquer l'agriculture, contre 75,28 % à Garin Kaka et 54,28 % à Chadakori, ce qui constitue un facteur de concurrence foncière potentielle avec les autochtones dans un contexte de pénurie de terres. En effet, l'agriculture constitue la principale activité pratiquée par les populations hôtes.

Il est important de préciser que la majeure partie des réfugiés pratique ces activités économiques pour faire face aux retards accusés dans l'assistance humanitaire (3 à 4 mois souvent) et dans une perspective d'autonomisation.

3.2 Modalités d'accès à la terre des ménages réfugiés dans les trois villages d'accueils

L'analyse des données des enquêtes montre que 69,61% des ménages réfugiés interrogés ont accès à des terres agricoles, soit près de 7 réfugiés enquêtés sur 10, mais avec des fortes disparités entre les villages. La figure 1 donne de façon désagrégée le taux d'accès par village.

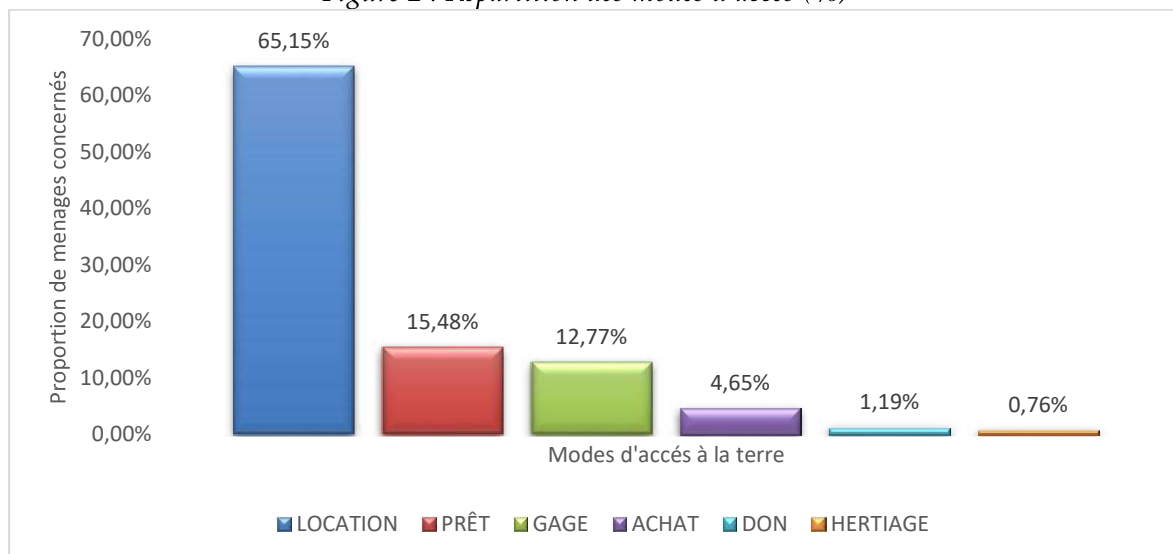
Figure 1 : Proportion des ménages réfugiés ayant accès à la terre par village



On remarque que 100% des ménages réfugiés enquêtés du village de Dan Dajin Makao ont accès à des terres de culture contre 75,28% à Garin Kaka et 54,28 à Chadakori, ce qui révèle la facilité d'accès à Dan Dajin Makao par rapport aux deux autres villages d'étude.

Six modes d'accès à la terre des réfugiés ont été identifiés, notamment la location, le prêt, le gage, l'achat, l'héritage et le don. L'accès des réfugiés aux terres agricoles via ces six modes cadrent avec les textes réglementaires en vigueur au Niger. Selon le Secrétariat Permanent du Comité National du Code Rural (2025), « Une personne de nationalité étrangère qui jouit de ses droits civiques et civils peut accéder à la terre par les moyens classiques : achat, donation, héritage, location, gage et prêt au même titre que les nationaux. ». (SPCNCN, 2025, p 37). La figure 2 donne le taux d'accès des ménages réfugiés selon les modalités.

Figure 2 : Répartition des modes d'accès (%)



On constate que trois des six modes concentrent 93,4 % du taux d'accès des ménages réfugiés enquêtés, ce qui montre la prédominance d'arrangements temporaires et négociés sur les modes d'accès plus stables et durables (achat (4,65%), don (1,19%) et héritage (0,76%). Ces trois modes sont par ordre d'importance, la location (65,15 %), le prêt (15,48 %) et le gage (12,77 %).

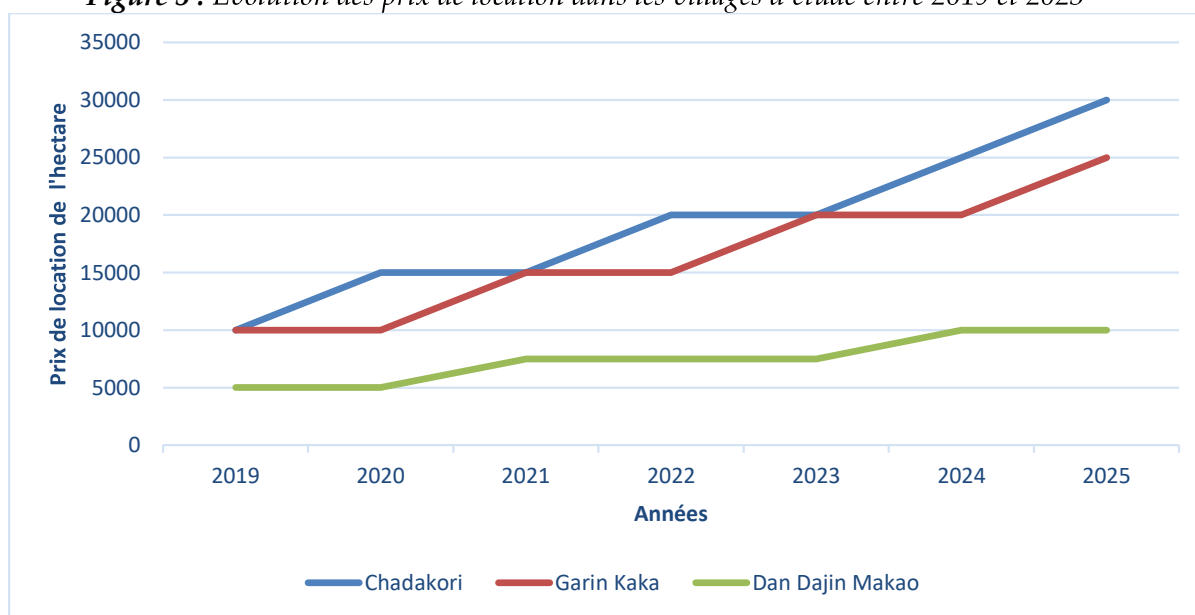
3.2.1 la location de terre, principal mode d'accès à la terre des réfugiés

La location reste le mode dominant d'accès à la terre des réfugiés avec 65,15 %. On distingue 2 types de contrats de location dans les villages d'étude : celui qui est conclu directement par le réfugié avec un membre de la communauté hôte et, celui obtenu grâce au plaidoyer des ONG humanitaires auprès des propriétaires terriens et de la Direction Départementale de l'Environnement de Guidan Roundji (contrats de culture). Il faut noter cependant que la durée du contrat est généralement d'une année renouvelable selon la volonté du propriétaire terrien et la disponibilité financière du réfugié. Selon le rapport annuel 2024 de l'ONG CIAUD, « 132 hectares ont été obtenus auprès de propriétaires terriens sous forme de location, avec des tarifs variant de 10 000 à 15 000 FCFA par campagne agricole. » (CIAUD, 2024, p 7). Mais en ce qui concerne les contrats de culture négociés par la même ONG auprès du service de l'environnement, la durée est de trois (3) ans (2024-2026). Ainsi, 23 réfugiés du village de Garin Kaka ont pu bénéficier chacun d'un hectare dans la forêt de Kouroungoussaou, moyennant le paiement d'une somme de 15 000 FCFA, soit 5 000 FCFA/an/hectare. Pour éviter des conflits, ces contrats ont été formalisés par la Commission Foncière Départementale (COFODEP) conformément aux dispositions du Code Rural. Il est important de souligner que les réfugiés se sont inscrits dans une logique de formalisation des transactions foncières depuis 2024 car l'ONG CIAUD exige des preuves de possession de terres pour apporter des appuis en engrais et

semences améliorées dans le cadre du projet d'inclusion économique et autonomisation des réfugiés. Entre 2024 et 2025, 137 actes de location ont été établis, dont 66 à Dan Dajin Makao, 43 à Garin Kaka et 28 à Chadakori. Ces terrains ont été obtenus dans 37 villages environnants des sites d'étude, dont 14 villages à Chadakori, 16 à Garin Kaka et 7 à Dadjin Makao.

Les données collectées indiquent par ailleurs une hausse progressive des prix de location des terres entre 2019 et 2025 dans tous les villages d'étude, particulièrement à Chadakori et Garin Kaka, illustrant ainsi une marchandisation croissante du foncier comme le montre la figure 3.

Figure 3 : Évolution des prix de location dans les villages d'étude entre 2019 et 2025



On remarque que les frais de location ont triplé en 6 ans à Chadakori (de 10 000 à 30 000 FCFA), plus que doublé à Garin Kaka (10 000 à 25 000 FCFA) et doublé à Dan Dajin Makao (5 000 à 10 000 FCFA).

3.2.2 le prêt, un mode d'accès à la terre des réfugiés basé sur l'humanisme

Le prêt constitue le deuxième mode d'accès à la terre révélé par les résultats de l'enquête avec 15,48% des ménages réfugiés. Deux formes de prêt sont distinguées : d'une part, le prêt obtenu directement par les réfugiés à l'issue de négociations avec les membres des communautés hôtes ; et d'autre part, celui facilité par l'intermédiaire des ONG humanitaires auprès des propriétaires terriens. Pour le premier type, l'accès au prêt foncier demeure particulièrement contraignant pour les réfugiés et dépend de leur capacité à tisser des liens favorables et/ou à créer des réseaux d'amitié, de voisinage et même familiaux à travers des mariages avec les membres des communautés hôtes. Quarante-deux pourcent (42%) des réfugiés enquêtés ont pu emprunter des terres par le biais de leurs relations sociales. Les informations recueillies lors des échanges montrent qu'aucune redevance ou dime symbolique

n'est versée par les réfugiés car ces prêts reposent principalement sur des considérations humanitaires. Cependant, les propriétaires limitent la durée des prêts à deux (02) ans au maximum pour prévenir d'éventuelles contestations foncières. Toutefois, le propriétaire peut affecter un autre terrain au réfugié.

Les huit pour cent (8%) restants des ménages réfugiés enquêtés ont pu emprunter des terres grâce aux plaidoyers des ONG humanitaires auprès des propriétaires terriens, moyennant des appuis en engrais et semences améliorées. Lors des enquêtes terrain, deux grands propriétaires terriens, respectivement originaires de Chadakori et de Dan Dajin Makao, ont déclaré avoir consenti des prêts fonciers importants au profit des réfugiés. A Chadakori, 20 ha ont ainsi été prêtés à 40 réfugiés (soit 0,5 ha par réfugié), tandis qu'à Dan Dajin Makao, 40 ha ont été mis à la disposition de 40 réfugiés (soit 1 ha par réfugié).

3.2.3 Le gage, un mode d'accès à la terre évité par certains réfugiés

Le gage constitue le troisième mode d'accès à la terre avec 12,77% des ménages réfugiés concernés. Il convient toutefois de noter que certains réfugiés, au regard des prescriptions islamiques encadrant le gage, se montrent réticents à cette pratique. En effet, la loi islamique n'autorise l'usage d'un bien mis en gage que lorsque son entretien nécessite un investissement, comme dans le cas d'un animal dont le lait peut être consommé en contrepartie de son alimentation, ce qui n'est pas le cas avec les champs.

Le retrait des champs après une bonne récolte est aussi une des raisons de la réticence des réfugiés à prendre des terres en gage. Cette réticence est renforcée par des cas de harcèlement de la part de certains propriétaires, qui exigent progressivement des paiements supplémentaires et, en cas de refus, remettent le même champ en gage à un tiers pour rembourser le réfugié. Un cas signalé à Garin Kaka a contribué à accentuer cette méfiance auprès des réfugiés dudit village.

Par ailleurs, certains réfugiés redoutent de perdre leur argent en cas de retour spontané dans leurs villages d'origine au Nigeria si la situation sécuritaire s'améliore. Un autre constat est que le gage est méconnu par certains réfugiés parce que cette pratique n'existe pas dans leur zone de provenance, raison pour laquelle ils la confondent souvent avec la location.

Les données des enquêtes révèlent que les montants des gages varient entre 70 000 et 100 000 FCFA/ha à Garin Kaka et Chadakori, et entre 30 000 et 105 000 FCFA/ha à Dan Dajin Makao.

3.2.4 L'achat, un mode d'accès donnant un droit exclusif de propriété aux réfugiés

L'achat de terre est le quatrième mode d'accès avec 4,65% des ménages enquêtés. Il a l'avantage de permettre aux réfugiés acquéreurs d'avoir un droit exclusif de propriété

même après un retour dans leurs villages d'origine, faisant ainsi de leurs descendants, des héritiers des terres achetées par leurs parents sur le sol nigérien. Les réfugiés ayant acheté ces terres ont dû recourir aux commissions foncières de base (COFOB) présidées par les chefs de village pour l'établissement d'une attestation de vente afin d'éviter des contestations éventuelles.

Les terres sont cependant très chères. Selon les données des enquêtes, en 2025, l'hectare est en moyenne vendu entre 240 000 FCFA et 1 220 000 FCFA à Chadakori, 480 000 FCFA et 1 000 000 FCFA à Garin Kaka et, entre 70 000 FCFA et 115 000 FCFA à Dan Dajin Makao. Il convient cependant de préciser que la hausse des prix de la terre est plus liée à la croissance démographique, la saturation foncière et les spéculations locales dans la zone d'étude qu'à la présence des réfugiés.

3.2.5. L'héritage, un mode d'accès issu de l'achat des terres par les réfugiés

Selon les résultats des enquêtes terrain, 0,76% des ménages réfugiés ont hérité des terres qu'ils exploitent. Il s'agit de terrains achetés de longue date par les parents des réfugiés sur le sol nigérien. Il faut noter que les communautés vivant de part et d'autre de la frontière actuelle, entretiennent des liens sociaux, culturels et familiaux étroits depuis des siècles car elles sont toutes issues des 7 Etats Haouassa qui couvrent une vaste zone s'étendant du Nord Nigeria au Sud du Niger. La frontière issue des découpages opérés pendant la période coloniale n'a pas remis en cause la continuité des relations séculaires qui existent entre les communautés.

3.2.6. Le don, un mode d'accès à la terre rare pour les réfugiés, mais existant

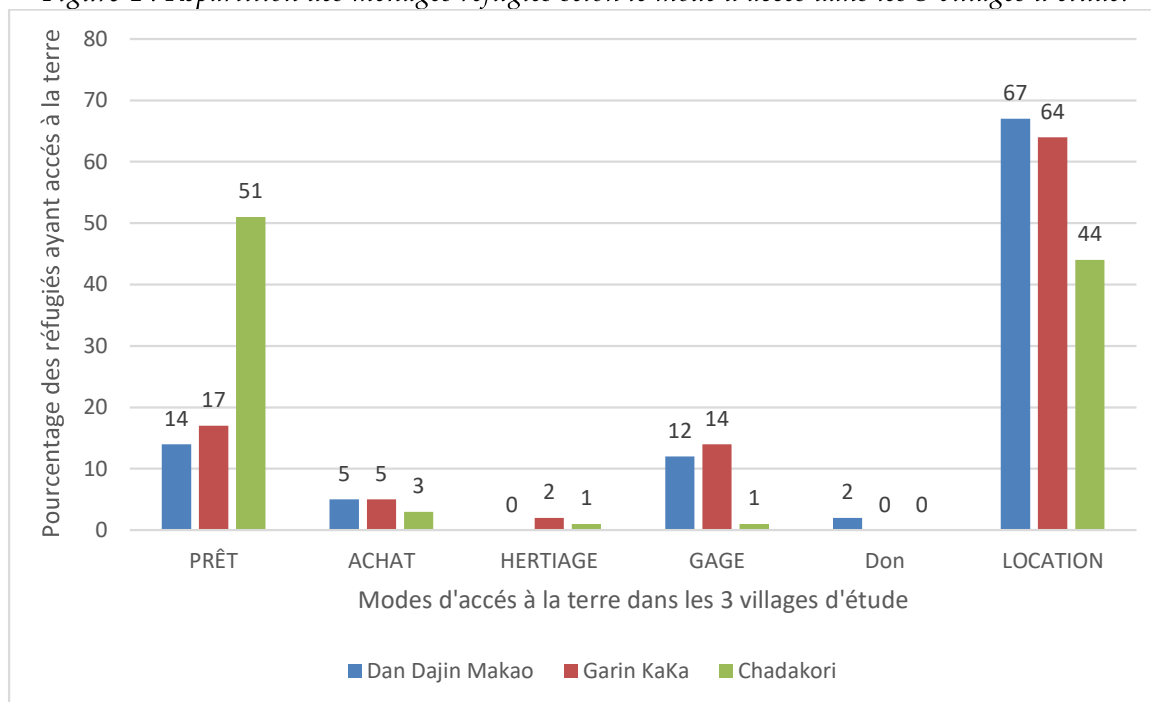
Le sixième mode d'accès rencontré sur le terrain est la donation. Cette pratique est cependant très rare même entre les autochtones de la zone. Néanmoins, 1,19% des ménages réfugiés enquêtés ont déclaré bénéficier de don de terre sur le sol nigérien grâce aux relations clientélistes qu'ils ont pu créer avec des grands propriétaires terriens, notamment dans le village de Dan Dajin Makao.

On peut retenir en somme que les réfugiés se sont familiarisés avec les pratiques locales d'accès à la terre en les adoptant. Aucun nouveau mode d'accès n'a été introduit par ces derniers.

3.3 Disparités dans l'accès à la terre des ménages réfugiés dans les villages d'étude

Les résultats des enquêtes mettent en lumière des fortes disparités entre les villages comme le montre la figure 4.

Figure 4 : Répartition des ménages réfugiés selon le mode d'accès dans les 3 villages d'étude.

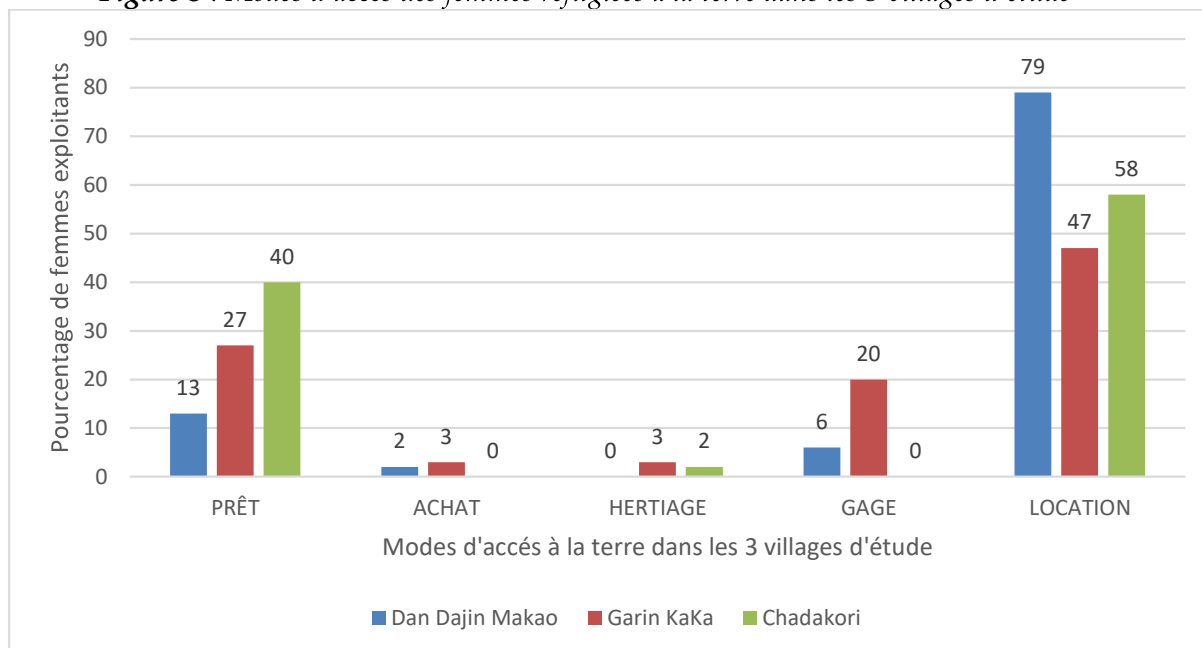


On constate que les réfugiés des villages de Dan Dajin Makao et Garin Kaka ont plus de facilité à accéder aux terres par les modes d'accès impliquant l'argent, notamment la location, le gage et l'achat, que ceux du village de Chadakori. Les facteurs explicatifs de cette situation pourraient être la combinaison entre la capacité financière des réfugiés et la cherté et disponibilité des terres au niveau de chacun de ces villages. En revanche, les réfugiés du village de Chadakori ont bénéficié plus de prêt avec 51% que ceux des villages de Garin Kaka (17%) et Dan Dajin Makao (14%), en raison de la bonne volonté des grands propriétaires terriens. L'héritage de terres n'a été mentionné qu'à Garin Kaka (2% des ménages réfugiés enquêtés) et Chadakori (1%). Aucun réfugié enquêté à Dan Dajin Makao n'a notifié hériter de terres sur le sol nigérien. Quant au don, seuls les réfugiés (2%) du village de Dan Dajin Makao en ont bénéficié.

3.4 L'accès des femmes réfugiées à la terre : un accès inégalitaire comparé aux hommes

L'analyse des résultats des enquêtes révèle que 31,86% des femmes réfugiées enquêtées ont accès à la terre contre 66,07% des hommes, soit moitié moins que les hommes. Les principaux modes d'accès de ces femmes sont par ordre d'importance la location, le prêt, le gage, l'héritage et l'achat (Voir figure 5).

Figure 5 : Modes d'accès des femmes réfugiées à la terre dans les 3 villages d'étude



On remarque qu’aucune femme réfugiée n’a bénéficié d’un don de terre. Les femmes accèdent principalement à la terre par la location et le prêt (respectivement 79 % et 13% à Dan Dajin Makao, 58 % et 40% à Chadakori et, 47% et 27% à Garin Kaka), tandis que le gage est moins pratiqué et, carrément absent à Chadakori. L’accès par achat et héritage est certes rare, mais observé au niveau de Dan Dajin Makao et Garin Kaka et, absent au niveau de Chadakori. Les femmes réfugiées de Chadakori sont les moins pourvues en terres de culture.

Rappelons que 43,05% des ménages réfugiés enquêtés sont dirigés par des femmes, Elles portent ainsi le fardeau économique de leur ménage, mais ont un accès limité à la terre, ce qui accroît leur niveau de vulnérabilité économique et les expose à l’insécurité alimentaire.

3.5 Superficies exploitées et types de cultures pratiquées par les ménages réfugiés

L’analyse des données relatives aux superficies agricoles exploitées par les réfugiés montre qu’un ménage réfugié exploite en moyenne 1,16 ha. Des différences significatives existent cependant d’un village à l’autre comme le montre le tableau 2.

Village	Superficie moyenne (ha)
Garin Kaka	1,25
Chadakori	0,58
Dan Dajin Makao	1,66

Tableau 2 : Superficie moyenne exploitée par village

On remarque que les réfugiés de Dan Dajin Makao accèdent à des superficies plus importantes (1,66 ha) que ceux de Garin Kaka (1,25 ha) et Chadakori (0,58 ha), en

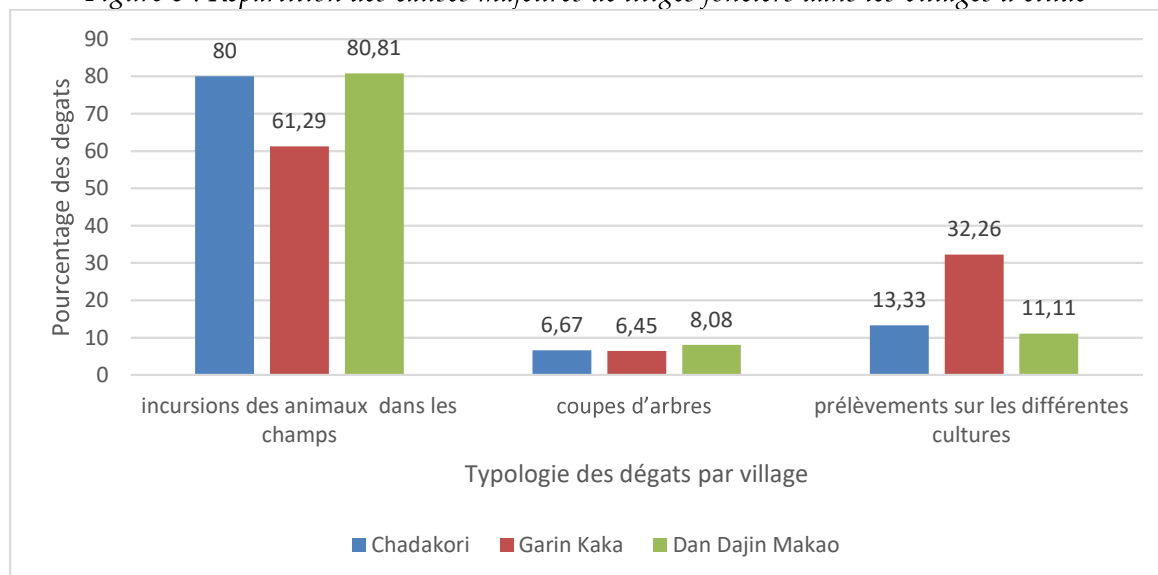
raison de la disponibilité foncière dans le premier village et, la saturation foncière et la cherté des transactions foncières au niveau des deux autres villages.

Les cultures pratiquées sont essentiellement vivrières (mil et sorgho), mais d'autres spéculations (niébé et arachide) ont été introduites grâce aux appuis en semences améliorées des ONG humanitaires (CIAUD et APBE). Toutefois, la pratique reste au stade d'agriculture de subsistance car la production est destinée essentiellement à l'autoconsommation, traduisant ainsi une stratégie de subsistance.

3.6. Cohabitation et conflits entre réfugiés et autochtones

Les résultats des enquêtes montrent que les réfugiés et populations hôtes vivent en symbiose dans une coexistence globalement pacifique. Les relations sont bonnes selon la majorité des réfugiés (98%) et des autochtones (93 %), en raison des liens culturels, religieux et de solidarité existante entre les deux communautés. Néanmoins, quelques facteurs susceptibles d'entacher la cohabitation subsistent, notamment en lien avec les dégâts champêtres. Selon les données, 10,95 % des réfugiés enquêtés reconnaissent avoir été impliqués dans un conflit foncier. Au moins 145 dégâts liés aux réfugiés ont été enregistrés dans les champs des autochtones. Les dégâts causés par les animaux constituent la principale source de litiges (76,55 %), suivis des prélèvements sur les cultures (15,86 %) et, dans une moindre mesure, des coupes d'arbres (7,59 %). La figure 6 donne de façon désagrégée, la répartition de ces causes majeures de litiges fonciers dans les 3 villages d'étude.

Figure 6 : Répartition des causes majeures de litiges fonciers dans les villages d'étude



Les villages de Dan Dajin Makao (80,81% des cas) et Chadakori (80% des cas) sont les plus affectés par les dégâts causés par les animaux, tandis qu'à Garin Kaka, les prélèvements sur les cultures (qualifiés généralement de vols par les hôtes) ont été les plus signalés. Quant aux coupes d'arbres, elles sont entre 6 et 8% selon les villages, mais Dan Dajin Makao est le plus touché.

Par ailleurs, on note la survenue, en 2024 d'un conflit foncier lié à l'attribution de 10 ha à des réfugiés de Garin Kaka sous forme de contrats de culture dans la forêt de Kouroungoussaou. Il serait dû à une décision prise par la Direction Départementale de l'Environnement de Guidan Roundji, au détriment du renouvellement des contrats des habitants de Batafadouwa, un village situé à la périphérie de ladite forêt. Frustrés par cette décision, les habitants du village ont saccagé les cultures des réfugiés. Sur recommandation des autorités et des services techniques, les réfugiés concernés se sont temporairement retirés des champs sans confrontation. Une médiation menée par les autorités coutumières et communales de Chadakori a permis de rappeler aux habitants qu'ils n'ont pas de droits exclusifs sur ces terres, ce qui a permis aux réfugiés de reprendre possession des terrains alloués et les exploiter sans problème.

3.7. Mécanismes de règlement et de résolution de conflits

La grande majorité des conflits fonciers (90,35 %) sont réglés à l'amiable grâce à la médiation des chefs de village. Les sanctions financières appliquées en cas de dégâts des animaux dans les champs sont de 1000 FCFA par tête. Pour les coupes d'arbres, les sanctions sont beaucoup plus dissuasives que répressives car le service de l'environnement donne des avertissements aux contrevenants.

Le recours aux autres canaux de règlements (Cofocom, forces de sécurité, etc.) est rare. On note cependant un cas à Chadakori portant sur la cueillette de quelques fruits dans un champ de maïs. Le contrevenant, ayant été interpellé à la Gendarmerie, a dû payer 50 000 FCFA d'amende.

Quant aux réfugiés, ils ont adopté une attitude de retenue et de tolérance face aux dégâts champêtres subis. En effet, 74 dégâts champêtres ont été signalés, dont 91,90% cas liés aux prélèvements sur les cultures, et 8,10% aux incursions des animaux dans les champs. Parmi les réfugiés enquêtés, 7,42 % ont déclaré avoir été victimes de dégâts.

La résolution des différends entre réfugiés et autochtones, et entre réfugiés dépasse rarement le niveau local, car des mécanismes locaux mis en place par les autorités et les ONG humanitaires pour préserver l'équilibre social.

4. Discussions

L'étude montre que 7 sur 10 réfugiés enquêtés ont pu accéder à la terre. Le même constat a été fait par l'Université de Diffa et HCR (2024) sur certains sites d'accueils de réfugiés de la région de Diffa, dans lesquels « la majorité des répondants ont accès aux terres de culture (80%). » (Université de Diffa et HCR, 2024, p 12). Par contre, dans certaines régions du Niger, comme Tahoua et Tillabery, l'accès à la terre des réfugiés reste limité. Selon les résultats de l'évaluation conjointe PAM-HCR (2023),

« 93 % des ménages hors site à Tahoua et 92 % dans les sites urbanisés de Tillabéri n'ont pas accès à la terre pour l'agriculture. » (PAM-HCR, 2023, p14)

La prédominance de la location dans les villages d'accueils de la région de Maradi contraste cependant avec la situation foncière dans d'autres régions du Niger comme Diffa (Kabirou, S (2022, Université de Diffa (2024), Tahoua et Tillabéri (PAM et HCR (2023) qui montre que le prêt de terres est le mode d'accès dominant des réfugiés dans lesdites régions. Le même constat a été fait dans le camp de réfugiés de Minawao au Cameroun par Amadou, D (2022).

L'étude a aussi mis en lumière le rôle central joué par les ONG humanitaires dans l'accès des réfugiés au foncier et la formalisation progressive des transactions foncières. La poursuite de ces actions à long terme n'est pas cependant pas évidente surtout avec la réduction graduelle des financements des projets humanitaires. Un rapport du HCR évoque « une forte réduction des financements humanitaires y compris une coupure budgétaire de 30 % pour le HCR en 2025 ». (HCR, 2025b, p 1).

Par ailleurs, les femmes réfugiées ont un accès limité aux terres, environ 3 sur 10 en ont accès, ce qui limite leur autonomie productive et accentue leur vulnérabilité socio-économique.

Sur le plan social, on assiste à une coexistence globalement pacifique entre réfugiés et leurs hôtes compte tenu des proximités historiques, culturelles et religieuses. Des conflits fonciers subsistent certes, mais réglés généralement à l'amiable par la chefferie traditionnelle, conformément au rôle de conciliation que lui confère l'article 15 de l'ordonnance n° 28 du 30 mars 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle du Niger. Cependant, l'arrivée progressive des réfugiés et la raréfaction des terres font craindre une implosion à moyen ou long terme. Des cas similaires ont, en effet été observés dans d'autres contextes africains, notamment en Tanzanie et en Ouganda, où la pression sur les ressources naturelles a mis les relations entre réfugiés et communautés d'accueil, à rude épreuve (Richer, S, 2021 ; Kargol, L 2023).

Conclusion

Cette recherche montre que malgré la crise foncière structurelle qui prévaut dans le département de Guidan Roumdji, les réfugiés nigériens arrivent à s'insérer dans l'agriculture grâce à des modalités d'accès temporaires et informelles (location, prêt, gage), reposant essentiellement sur des arrangements sociaux locaux et l'appui des acteurs humanitaires, ce qui illustre une résilience communautaire entre solidarité et pénurie foncière. Ces stratégies d'insertion agricole adoptées par les réfugiés (à travers des relations d'amitié et de parenté tissées entre autochtones et réfugiés par le biais des liens de mariages et de clientélisme) ont l'avantage de créer un climat de coexistence pacifique entre les deux communautés, mais demeurent cependant précaires et peu sécurisants pour les réfugiés, ce qui accroît leur vulnérabilité

économique et crée des tensions latentes du fait des dégâts champêtres. La chefferie traditionnelle arrive pour le moment à contenir ces tensions, en jouant un rôle clé dans la régulation des conflits fonciers, mais le caractère informel des mécanismes de gestion et le faible recours aux instances formelles ne garantiront pas une stabilité à long terme. L'analyse souligne également de fortes inégalités d'accès en lien avec le genre. Les femmes réfugiées sont en effet largement défavorisées dans l'accès à la terre.

Au-delà du cas étudié, l'étude révèle les limites d'un système d'accès foncier basé sur une approche humanitaire dans un contexte de crise prolongée. Comme recommandations, nous proposons de : a) créer les conditions d'une meilleure articulation entre normes coutumières et cadres réglementaires, b) continuer les actions de sensibilisation pour renforcer la cohabitation pacifique afin de prévenir de futurs conflits fonciers dans les villages d'accueils, c) mener des plaidoyers auprès des autorités administratives et coutumières pour rehausser le taux d'accès des femmes réfugiées à la terre en leur permettant d'exploiter les espaces communautaires disponibles, et enfin, d) mener des interventions multisectorielles pour réduire progressivement la dépendance à l'aide humanitaire des réfugiés et favoriser leur inclusion socio-économique et autonomisation, à travers notamment l'adoption de pratiques agricoles plus résilientes et l'accès à d'autres opportunités économiques.

Références bibliographiques

- AMADOU, D, 2022 - Impacts socio-économiques et environnementaux de l'insertion des réfugiés du camp de Minawao sur le développement de l'arrondissement de Mokolo. Mémoire de Master en Géographie, Université de Yaoundé I, 153 pages
- CIAUD, 2024 - Rapport d'activité Projet d'inclusion socioéconomique et autonomisation des réfugiés de Maradi, 21 pages
- HCR, 2025a - Population sous le mandat du HCR. Dashborad Maradi d'octobre 2025
- HCR, 2025b - Mise à jour opérationnelle. Trimestrielle | Juillet - Septembre 2025, 6 pages
- INS Maradi, 2024 - Dépliant démographique de la région de Maradi. 2 pages
- INS, 2016 - Monographie de la région de Maradi. 174 pages
- Kabirou, S, 2022 - Crise sécuritaire et contraintes d'accès au foncier dans la commune rurale de Chetimari au Niger. In « Le Journal des Sciences Sociales (ISSN 2073-9303 Juin 2022) », p 19-32
- KARGOL, L , 2023 - Camp de réfugié-e-s de Bidi bidi . Observatoire des Camps de Réfugié-e-s. Pôle Étude et Recensement des camps Zone Afrique, Janvier 2023, 25 pages
- PAM et HCR, 2023 - Mission conjointe d'évaluation. Rapport final, 142 pages
- Région de Maradi ,2020 - Schéma d'Aménagement du Foncier de la Région de Maradi. 254 pages

- RICHER, S, 2021- Camp de réfugié-e-s de Nyarugusu. Observatoire des Camps de Réfugié-e-s, Pôle Étude et Recensement des camps Zone Afrique, Novembre 2021, 28 pages
- SITOU, L ,2011 - Dynamique des transactions foncières et vulnérabilité rurale au Niger : cas des communes rurales de Tchadoua et Yaouri, Thèse de Doctorat en Sciences et Gestion de l'Environnement, Université de Liège, 250 pages.
- SPCNCR, 2025 - Questions-Réponses pour mieux comprendre le Code Rural. 109 pages.
- SPR Code Rural Maradi, 2016 - Étude sur les ménages sans terre : causes et stratégies d'adaptation au niveau de la zone d'intervention du projet : genre, agriculture et gestion des risques climatiques –GARIC/CARE, Région Maradi. Rapport final, 85 pages
- Université de Diffa et HCR, 2024 - Etude sur l'autonomisation des déplacées et populations hôtes pour une contribution à la résilience et la cohésion sociale des populations les plus vulnérables dans la région de Diffa. Rapport provisoire, Septembre 2024, 18 pages
- YAMBA, B, 2001 - Evolution des régimes de propriété et d'utilisation des ressources naturelles dans la région de Maradi. Working Paper 29. Drylands Research, Crewkerne, Somerset, Royaume-Uni, 47 pages.